



MRC de
BEAUHARNOIS-SALABERRY
Municipalité Régionale de Comté

Pacte rural 2002-2007
Service de l'Administration générale



Rapport préliminaire d'évaluation

Pour le ministère des Affaires municipales
et des Régions

Le 19 septembre 2007

1. INTRODUCTION

Tel qu'indiqué au Pacte rural 2007-2014, la MRC a pour responsabilités de déposer, au plus tard le 1^{er} octobre 2007, auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions, un rapport préliminaire d'évaluation de l'application de son premier Pacte rural, signé le 17 septembre 2002.

En date de ce jour, la totalité de l'aide financière allouée à la MRC a été affectée à des projets de développement structurants, regroupés dans trois principaux secteurs d'activité. Un rapport final sur l'utilisation de l'aide financière sera produit en 2008, conformément aux exigences du ministère.

L'objet de ce rapport a donc davantage pour but de dresser sommairement le bilan du premier Pacte rural et d'en dégager les constats importants à prendre en considération lors de l'élaboration et de la mise en application du second Pacte rural.

2. MISE EN CONTEXTE DU PLAN DE TRAVAIL ADOPTÉ LE 19 MARS 2003

Le plan d'action du premier Pacte rural de la MRC fut élaboré en 2002-2003 et adopté par le Conseil des maires le 19 mars 2003.

Ce plan a été rédigé par les professionnels de la MRC (directrice générale, coordonnateur à l'aménagement, coordonnateur au développement culturel et touristique et agent de communication), avec la collaboration de l'agent rural du CLD.

Dans ce plan, la MRC a grandement pris en compte des outils de planification et de développement alors en vigueur. À cette date, la MRC avait adopté (trois ans auparavant) son schéma d'aménagement révisé et sa politique culturelle; deux outils d'importance à tenir compte dans la mise en valeur du milieu rural. Aussi, la MRC y a exposé les objectifs de développement découlant des plans d'aménagement des deux parcs régionaux mis en place par la MRC. Ces deux parcs traversent actuellement quatre des cinq municipalités rurales et bientôt, grâce à l'aide financière du Pacte rural, une cinquième municipalité, soit celle de Saint-Étienne-de-Beauharnois, bénéficiera de cette infrastructure régionale.

Également, la MRC a tenu compte du plan d'action local pour l'économie et l'emploi du CLD, dans lequel figure les projets de développement de la MRC. Finalement, le plan de mise en valeur de la rivière Châteauguay a été considéré, ce dernier rejoignant les objectifs énoncés au SAR de la MRC.

Il importe de mentionner qu'il apparaissait alors évident pour la MRC d'exposer les priorités de développement associées à la mise en place d'infrastructures récréotouristiques en milieu rural en lien avec les deux parcs régionaux créés en 1996. L'aide financière accordée au milieu rural représentait ainsi un levier pour la mise en valeur du milieu et la consolidation d'équipements récréotouristiques existants. Les projets réalisés ont donc permis d'atteindre les objectifs fixés au plan.

Dans le but de faciliter l'application du plan d'action, la MRC a procédé à sa modification en mai 2005. Ce volet est d'ailleurs traité aux points 3 et 5 de ce rapport.

3. LA MOBILISATION DU MILIEU

Dans le cadre de l'élaboration du plan de travail et de la mise en œuvre du Pacte rural, la MRC a tenté de mobiliser le milieu. La mise sur pied de comités locaux avait d'ailleurs été énoncée au plan de travail initial. Cependant, pour différentes raisons, les cinq municipalités rurales visées par le Pacte rural ont délaissé cette approche.

C'est pourquoi la MRC adoptait, par vote de résolution, le 18 mai 2005, des modifications à son Pacte rural. Le Conseil des maires préconisant plutôt que :

La MRC, via ses outils de communication (site Internet et bulletin « Info-MRC ») diffuse les objectifs du Pacte rural et les critères d'admissibilité au fonds d'aide financière.

La MRC s'assure de la collaboration du CLD à l'atteinte des objectifs énoncés au plan d'action ainsi qu'à la diffusion de fonds du Pacte rural.

LA MRC ne compte pas procéder à une tournée d'information et de consultation dans chacun des milieux ruraux. Le Conseil de la MRC préfère laisser chacun des membres diffuser les opportunités du Pacte rural au sein de leur municipalité respective.

4. LE LEADERSHIP DES ÉLUS

Les cinq maires, membres du Conseil de la MRC, ont su tirer profit de l'aide financière qui leur a été allouée. Ils ont appuyé les projets régionaux et locaux, procurant tous un bénéfice pour leurs communautés. Certains ont participé aux activités des groupes locaux, en vue de la concrétisation de leur projet.

5. LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE RURAL

Au plan d'action initial du Pacte rural, la MRC avait prévu mettre en place des comités locaux ainsi qu'un comité régional. Toutefois, compte tenu du peu de municipalités comprises au Pacte rural et pour des raisons d'efficacité, il fut convenu en 2005 de modifier la structure.

Les modifications, aussi adoptées par voie de résolution, le 18 mai 2005, visaient à simplifier la structure.

Ainsi, de sorte à pouvoir analyser les projets qui lui seraient soumis conformément au plan d'action établi, la MRC convenait de la procédure suivante :

1. Élaboration et diffusion d'un formulaire pour présentation des projets selon les règles établies au plan d'action.
2. Transcription par le promoteur du projet sur le formulaire de la MRC prévu à cet effet.
3. Obtention d'une résolution d'appui de la municipalité.
4. Transmission à la directrice générale de la MRC du formulaire et des documents exigés.
5. Analyse du projet par les professionnels de la MRC et/ou du CLD, selon les champs d'expertise, en lien avec le projet soumis.
6. Dépôt du projet et du rapport d'analyse aux membres du Conseil de la MRC.

6. LES PROJETS SOUTENUS PAR LE PACTE RURAL

Le Pacte rural 2002-2007 aura permis de soutenir 13 projets. Ces projets se regroupent dans trois principaux secteurs d'activité ou champs d'intervention, soit récréotouristique, récréatif / communautaire et culturel.

Voici d'abord un descriptif de chacun des projets. À la fin de cette présentation, un tableau sommaire des projets indique le coût total du projet et le montant de l'aide financière lui étant accordé. Comme certains projets ne sont pas finalisés, ce tableau reste préliminaire.

6.1 Projets – Secteur récréotouristique

AMÉNAGEMENT DE LA HALTE DES VILLAGES

Saint-Louis-de-Gonzague

Parc régional du canal de Beauharnois

Intégré au Parc régional du canal de Beauharnois, l'aménagement de cette halte, située à proximité du noyau villageois de Saint-Louis-de-Gonzague, a permis de bonifier ce site d'accueil du parc, par :

- la construction d'un abri accueil;
- l'implantation d'une station d'interprétation composée de deux tours triangulaires;
- l'aménagement paysager du site;
- l'implantation de structures d'accueil (tables, bancs).



AMÉNAGEMENT DE LA HALTE DE LA BAIE

Saint-Louis-de-Gonzague

Parc régional du canal de Beauharnois



Intégré au Parc régional du canal de Beauharnois, l'aménagement de cette halte, située sur la rive nord du canal, a pour but de bonifier ce site d'accueil du parc, par :

- l'aménagement d'une aire de stationnement;
- l'aménagement de l'accès tenant compte de l'utilisation du site par la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent;
- l'aménagement paysager du site.

SIGNALISATION SUR CHAUSSÉE DÉSIGNÉE

Sainte-Martine, Saint-Urbain-Premier

Axe Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier

Ce projet visait à favoriser l'interconnexion de deux réseaux cyclables, à savoir, celui de la MRC de Beauharnois-Salaberry à celui de la MRC des Jardins-de-Napierville; le tronçon du parc linéaire devenant relié, par le biais de cette nouvelle piste cyclable, en chaussée partagée, à la piste multifonctionnelle du Sentier du Paysan (MRC des Jardins-de-Napierville). Ce projet reflète la volonté de relier, au niveau régional, les parcours cyclables s'inscrivant dans la tendance générale de développement des activités récréotouristiques. Le parcours de ce nouvel axe cyclable traverse les municipalités de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier.



Le projet d'axe cyclable en chaussée partagée sur le territoire de Sainte-Martine a donc consisté en :

- l'installation de douze (12) panneaux de signalisation directionnelle le long du parcours.

PAVAGE D'UNE SECTION DE LA PISTE CYCLABLE DU PARC LINÉAIRE DE LA MRC

Sainte-Martine



Ce projet visait à prolonger le pavage d'une partie de la piste cyclable du Parc linéaire, localisée à Sainte-Martine, afin de desservir une clientèle située à l'ouest du tronçon actuel, plus précisément entre l'intersection de la rivière des fèves et le chemin menant à Howick.

IMPLANTATION D'UNE SIGNALISATION COMMERCIALE DU RÉSEAU CYCLABLE RÉGIONAL

*Ensemble des municipalités
rurales du territoire*

Ce projet a consisté en l'implantation d'une signalisation commerciale unifiée tout au long du parcours du réseau cyclable régional, sillonnant le milieu rural. L'objectif visé étant de maximiser les retombées économiques associées à la présence de ce réseau. L'affichage des commerces et services sur le réseau et l'implantation de panneaux de signalisation directionnelle, permettant aux usagers de se rendre aux commerces, ont permis de faire connaître les lieux annoncés, favorisant de telle sorte l'économie locale.



En lien avec ce projet, une signalisation d'accueil temporaire ainsi que des panneaux de réglementation régissant les usages ont été implantés.

IMPLANTATION D'UNE SIGNALISATION D'APPEL ET DIRECTIONNELLE DU PARC RÉGIONAL DE BEAUHARNOIS- SALABERRY ET DU RÉSEAU CYCLABLE DU SUROÏT

*Ensemble des municipalités
rurales du territoire*

Projet en planification

Ce projet, de grande envergure, consiste à implanter une signalisation d'appel et directionnelle sur l'ensemble du réseau cyclable du Suroît, dont fait partie le Parc régional de Beauharnois-Salaberry, constitué du Parc régional du canal de Beauharnois et du Parc linéaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Ce projet vise à donner une signature du Parc et à rendre visible les différents sites d'accès au réseau. Le réseau traversera bientôt les cinq municipalités rurales de la MRC. À ce projet sera greffée l'implantation de cartes de localisation, permettant aux usagers, résidents et touristes, de se retrouver et de les encourager à visiter d'autres lieux sur le territoire.

**AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE AVEC
AIRES D'ACCUEIL ET D'INTERPRÉTATION RELIANT LE
NOYAU VILLAGEOIS DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS
AU PARC RÉGIONAL DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

Saint-Étienne-de-Beauharnois

Projet en planification

Ce projet consiste à l'aménagement d'une piste cyclable en milieu rural, reliant le noyau villageois de Saint-Étienne-de-Beauharnois au Parc régional de Beauharnois-Salaberry. Ce lien de près de 4 km sera aménagé en site propre et permettra aux citoyens de la municipalité d'avoir accès au Parc en toute sécurité. Avec la venue prochaine de l'autoroute 30, cette piste cyclable représentera un incitatif au développement immobilier de ce petit village. Au pourtour de cette piste est prévu l'aménagement d'aires d'accueil et d'interprétation.



6.2 Projets – Secteur récréatif / communautaire

**ACQUISITION ET AMÉNAGEMENT
D'UN CHALET CULTUREL**

Sainte-Martine

Parc linéaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry



Ce projet d'envergure consiste en l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment situé en bordure de la rivière Châteauguay et du Parc linéaire, qui sera voué à des fins récréotouristiques et communautaires. La Municipalité de Sainte-Martine, propriétaire du site, compte y aménager une aire de repos, un belvédère d'observation de la faune ailée, ainsi qu'une station d'interprétation en lien avec le réseau régional et mettant en valeur la vocation agroalimentaire de la municipalité.

AMÉNAGEMENT D'UNE GRILLE DE DÉPART SUR LA PISTE DE VÉLOCROSS

Sainte-Martine

Ce projet d'envergure consiste à l'installation d'une grille de départ sur le site de la piste de vélocross aménagée sur un terrain contigu à celui de l'hôtel de ville. L'aménagement de cette piste visait à offrir aux jeunes de la municipalité et de la région un équipement de loisir davantage en demande. Ce site est situé à proximité de la piste cyclable du Parc linéaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.



AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉCOLE

Saint-Urbain-Premier

École Saint-Urbain



Ce projet a consisté en l'acquisition de différents équipements de jeu dont un module pour les enfants de 5 à 12 ans, buts de handball, mobilier urbain et aménagement paysager sur le site de l'école Saint-Urbain.

6.3 Projets – Secteur culturel

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA BUTTE

Saint-Urbain-Premier

Ce projet a consisté à l'aménagement du Parc de la Butte situé au côté de l'école Saint-Urbain. Sur ce site a été aménagée une station d'interprétation, qui s'intègre au réseau régional. Cette station relate l'histoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Un guide a d'ailleurs été confectionné et imprimé en 3 000 exemplaires dans le but d'exposer plus en détail l'histoire du développement du village de Saint-Urbain-Premier. Cet autoguide étant combiné à un circuit piétonnier dans le noyau villageois (marquage au sol).



À ces travaux, se sont ajoutés l'aménagement paysager du site ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable en chaussée désignée reliant le noyau villageois à la piste cyclable du Parc linéaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

CONFECTION ET IMPLANTATION DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION DANS LE VILLAGE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

Saint-Louis-de-Gonzague



Ce projet a consisté en la réalisation d'un circuit d'interprétation au cœur du noyau villageois. Pour ce faire, sept panneaux ont été confectionnés ainsi qu'un autoguide, imprimé en 3 000 exemplaires. Ce site fait aussi partie du réseau régional. Finalement, ce circuit fut agrémenté par l'ajout de mobiliers urbains.

**CONFECTION DE PANNEAUX ET DE PLAQUES
D'IDENTIFICATION DE MAISONS PATRIMONIALES
DU VIEUX SAINTE-MARTINE**

Sainte-Martine

Ce projet a consisté en l'élaboration de cinq panneaux d'interprétation du territoire du Vieux Sainte-Martine ainsi que la conception de quinze plaques d'identification apposées sur les maisons de valeur patrimoniale du Vieux Sainte-Martine.



7. PROJETS SOUTENUS PAR LE PACTE RURAL

Portrait préliminaire

PROJETS	COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	FINANCEMENT DU PACTE RURAL (\$)	%
Secteur récréotouristique			
Aménagement de la Halte de Villages	95 950	64 850	68
Aménagement de la Halte de la Baie	22 000	16 500	75
Pavage d'une section de la piste cyclable du Parc linéaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry	63 363	43 680	69
Signalisation sur chaussée désignée – Axe Sainte-Martine / Saint-Urbain-Premier	1 304	800	61
Implantation d'une signalisation commerciale du réseau cyclable régional	12 000	7 800	65
Implantation d'une signalisation d'appel et directionnelle du Parc régional de Beauharnois-Salaberry et du réseau cyclable du Suroît	278 104	9 147	3
Aménagement d'une piste cyclable avec aires d'accueil et d'interprétation reliant le noyau villageois de Saint-Étienne-de-Beauharnois au Parc régional de Beauharnois-Salaberry	699 195	100 000	14
Sous-total	1 171 916	242 777	21
Secteur récréatif / Communautaire			
Acquisition et aménagement d'un chalet culturel	2 060 000	119 290	6
Aménagement d'une grille de départ sur la piste de vélocross	22 700	18 160	80
Aménagement d'un parc école	51 900	12 179	23
Sous-total	2 134 600	149 629	7
Secteur culturel			
Aménagement du Parc de la Butte	109 777	87 821	80
Confection et implantation de panneaux d'interprétation dans le village de Saint-Louis-de-Gonzague	23 306	18 645	80
Conception de panneaux d'interprétation et de plaques d'identification de maisons patrimoniales du Vieux Sainte-Martine	28 470	18 470	65
Sous-total	161 553	124 936	77
TOTAL	3 468 069	517 342	15

8. LES CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES DU PACTE RURAL 2002-2007

Il est heureux de constater que l'aide financière issue du Pacte rural aura permis, une fois l'ensemble des projets finalisés, d'injecter près de 3,5 millions d'argent sur le territoire.

Les investissements auront principalement été consacrés à des fins récréotouristiques et communautaires. En fait, 76 % de la somme d'argent disponible aura permis de financer des projets dans ces champs d'intervention. La somme résiduelle du fonds ayant été affectée à des projets culturels. Ce pourcentage est évocateur et démontre l'intérêt grandissant envers la culture, sous toutes ses formes.

Il importe de mentionner que la plupart de ces projets n'auraient pas pu se concrétiser en l'absence de cette aide financière. Pour la MRC, le Pacte rural fut un levier à la réalisation de projets moteurs qui ont permis de mettre en place des infrastructures ou encore de les bonifier.

La MRC et ses municipalités ont su tirer profit de ce fonds d'aide financière, sur la base d'une approche régionale. Même les projets que l'on pourrait qualifier davantage « locaux » s'intègrent aux enjeux et opportunités de développement régional. Tel est le cas des projets de panneaux d'interprétation au cœur des noyaux villageois.

9. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Bien que les quelques 517 336 \$ auront été injectés dans des infrastructures récréotouristiques et culturels et que ces argents n'ont pas créé d'emplois directs permanents, il n'en demeure pas moins que ces argents auront permis un investissement, au terme des projets, de 3,5 millions \$.

Ainsi, ces investissements auront tout au long de la concrétisation des projets, dynamisé l'économie régionale par l'octroi d'une multitude de contrats (honoraires professionnels et ouvrages variés). Aussi, ces investissements auront permis de favoriser le développement économique régional. Par exemple, les argents injectés au Parc régional favorisent déjà les commerçants situés aux abords de la piste.

La mise en valeur des noyaux villageois, par la réalisation de projets culturels, a permis de développer le sentiment d'appartenance local et même de faire connaître les commerces qu'on y retrouve.

10. ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES

La MRC de Beauharnois-Salaberry et ses municipalités ont en effet bénéficié d'une part importante du Pacte rural. Les projets initiés par la MRC auront eu un effet mobilisateur auprès des organismes locaux dans la prise en charge de leur développement. Les projets les plus éloquents sont ceux de Saint-Louis-de-Gonzague (circuit patrimonial au cœur du village) et ceux de Saint-Urbain-Premier (Parc de la Butte). Notons également deux autres projets à effet mobilisateur mais initiés par les gens du milieu (citoyens) ou encore par des organismes sans but lucratif, soit l'aménagement de la Grille de départ sur la piste de Vélocross (Sainte-Martine) et le Parc École (Saint-Urbain-Premier). Ainsi, pour ces derniers projets, les organismes sans but lucratif ont eu l'occasion de s'impliquer et de voir se concrétiser des projets qu'ils avaient « à cœur » pour leur village.

11. LE PARTENARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE RURAL

La grande majorité des projets soumis au Pacte rural a impliqué le personnel de la MRC. En raison de la nature des projets, l'agent rural du CLD n'a pas été impliqué.

Les projets réalisés et à finaliser ont toutefois toujours été réalisés en partenariat avec les municipalités concernées et leurs organismes mandataires, selon le cas.

12. LES ACTIONS MENÉES EN PARALLÈLE PAR LE CLD

Bien que l'agent rural n'ait pas participé activement aux projets soumis au fonds d'aide financière du Pacte rural, il a, au cours des dernières années, collaboré à la mise en œuvre du Pacte rural, par son apport à différents projets, tels que :

- la mise en marché de produits du terroir, connus sous le vocable « Suroît en saveurs »;
- la recherche et la faisabilité de l'implantation du panic érigé et les opportunités de transformation de ce type de culture;
- la recherche d'opportunités d'affaires liées aux nouveaux carburants : éthanol et biodiesel;
- la rédaction d'un bulletin agricole, « L'Attracteur », acheminé aux agriculteurs du territoire. Ce bulletin ayant pour but d'informer les agriculteurs des services qui peuvent leur être offerts et des opportunités de développement;
- la participation à un Comité de relance agroalimentaire de la région;
- l'aide technique et financière à des entreprises en milieu rural.

En somme, l'implication du CLD à travers ces différentes actions a permis d'encourager la diversification de la structure économique du milieu rural de la MRC.

13. LES ACTIONS MENÉES EN PARALLÈLE PAR LA MRC

Outre le temps en ressources humaines dédié aux projets spécifiques soumis au Pacte rural, il importe de tenir compte également des projets et activités réalisées par la MRC, qui de par leur nature ont rencontré des objectifs associés au plan d'action du Pacte rural.

En voici quelques exemples :

- la tenue des Journées de la culture;
- la gestion du Fonds culturel;
- le concours-photo;
- la participation à la Foire des villages;
- l'établissement d'un programme incitatif à la résidence;
- la modification réglementaire en vue d'encourager et de stimuler le développement économique.

L'ensemble de ces actions a donc permis de favoriser le milieu de vie et de développer le sentiment d'appartenance au sein des municipalités rurales.

14. CONCLUSION

Les résultats des cinq années d'application du Pacte rural

Pour la MRC de Beauharnois-Salaberry et ses cinq municipalités reconnues à caractère rural, le Pacte rural s'est révélé un outil par excellence pour soutenir des projets parfois promus par des organismes sans but lucratif disposant de peu de moyens financiers et de ressources humaines aptes à travailler sur des projets particuliers.

Les projets soumis au Pacte rural qui ont profité à la consolidation du Parc régional de Beauharnois-Salaberry (Parc régional du canal de Beauharnois et Parc linéaire) ont servis au milieu rural mais également au milieu urbain. Les citoyens du territoire, qu'ils habitent en milieu urbain ou rural, tirent en effet tous avantage des aménagements qui y ont été réalisés. Le Pacte rural a été un levier pour réaliser des projets qui n'auraient pu voir le jour sans cette aide. Bien des activités menées depuis les cinq dernières années ont permis de créer une synergie entre le rural et l'urbain.

Pour les prochaines années et dans le cadre de l'application du second Pacte rural, il s'agira de poursuivre les actions de mobilisation au sein des cinq municipalités rurales et de les seconder dans leurs projets de développement économique.

L'arrivée de l'autoroute 30 sur le territoire, favorisera l'émergence de plusieurs projets. Le Pacte rural 2007-2014 pourra ainsi devenir un levier de développement économique où l'esprit d'entrepreneuriat et la création d'emplois figureront à l'avant-plan.